






# Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle d'exploration en sciences économiques

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-240-6-2
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences économiques
TYPE	Attestation
CRÉDITS	12 crédits
DURÉE	1 an

- Admission à l'automne et à l'hiver
- Nouveau programme
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Cours en ligne

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Chiheb Charchour 514 343-6111, poste 41338  
chiheb.charchour@umontreal.ca

Véronique Lebuis, TGDE 514 343-6111, poste 6540  
veronique.lebuis@umontreal.ca

## Présentation

**Ce programme permet d'acquérir les notions de base en sciences économiques. Il permet d'en apprendre-davantage sur les mécanismes fondamentaux qui règlent le fonctionnement de la vie économique.**

Le programme est structuré de sorte à pouvoir être complété en un (1) trimestre à temps plein et peut se faire entièrement à distance en choisissant les cours offerts en ligne.

## Objectifs

Ce microprogramme vise à :

Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études universitaires en sciences économiques.

Permettre une formation continue pour des personnes sur le marché du travail qui voudraient compléter ou mettre à niveau leurs expertises actuelles.

Les cours complétés dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits).

## Forces

- Possibilité de compléter votre formation 100% à distance.
- Profitez d'une grande liberté dans le choix des cours.
- Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou de baccalauréat (90 crédits).

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Structure du programme (1-240-6-2)

Version 00 (A22)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 70A**

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ECN 1000	Principes d'économie	3.0J S
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0J S

**Bloc 70B Connaissances générales**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0J	ECN 1966	Économie du monde arabe	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0S	ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0J
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0S	ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0S
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0J	ECN 2165	Comptabilité 1	3.0J S

**Bloc 70C Compléments de formation**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0J	ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0J
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0J	ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0J
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0J	ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0S
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0J S	ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0J
ECN 2405	Économie du développement	3.0J			

**Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle**

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

**Règlement propre à ce programme d'études**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en sciences économiques est associé à un microprogramme.

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de trois ans.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit à une attestation.